



CONSEIL COMMUNAL
DE
ST-SULPICE
(VAUD)

Séance du Conseil communal du
mercredi 26 septembre 2018 à 20h30
au Complexe communal du Léman

La 18ème séance de la présente législature 2016-2021 6^{ème} et dernière de cette année 2018 est ouverte à 20h30 au Complexe communal du Léman par M. René Piller, Président pour cette année 2018-2019, qui adresse à toutes et à tous une cordiale bienvenue.

Avant d'ouvrir la séance, M. le Président demande au Conseil d'honorer la mémoire de deux citoyens de notre commune qui nous ont quittés durant le mois d'août.

Le premier Serpeliou est Monsieur Michel Depierraz, 79 ans qui était domicilié à la rue du Centre51. Il a été membre de notre Conseil de 1986 à 1997, Vice-Président du Conseil en 1997. Puis, il a été élu comme Municipal de 1998 à 2005 ; il était également membre fondateur et ancien Président du foyer le Cazard à Lausanne. Il était aussi membre de l'Abbaye des Lacustres, de l'association pour la défense des intérêts de la région des hautes écoles et ancien Président de l'Arasol. C'était une personne qui s'impliquait beaucoup dans tout ce qu'il entreprenait, comme relaté dans le message de notre ancien Syndic, M. Maurice Décoppet, dans le dernier journal « Le Serpeliou ».

Le second Serpeliou, est Monsieur René Gilliéron, 77 ans, qui était domicilié au Champ-du-Lac 21. Personnage atypique que chacun de vous a dû croiser dans notre village, car il portait toujours une casquette de Capitaine, d'où son surnom. Il était surtout Patron, nom donné au commandant de la Vaudoise et Syndic honoraire de la Confrérie des pirates et communale libre et indépendante d'Ouchy. Dans notre village, il a été conseiller communal de 1986 à 2011 et fut Président du Conseil en 1993. Il était membre de l'ICD, de l'Abbaye des Lacustres et ancien Président de l'Union Nautique des Pierrettes.

En mémoire de ces Messieurs, Monsieur le Président demande à l'Assemblée de se lever et d'observer une minute de silence.

En préambule, M. le Président informe avoir reçu ce jour la démission de M. Aurélien Equey, lequel a quitté notre commune durant l'été. Nous remercions M. Equey pour son engagement au Conseil et lui souhaitons plein succès dans la poursuite de ses activités professionnelles et privées. Merci à l'ASSE de présenter un nouveau membre pour la prochaine séance.

1. Appel

Tous les membres du Conseil ont été convoqués en date du 19 septembre 2018, conformément à l'article 51 du Règlement du Conseil communal et le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Effectif du Conseil : 59

Excusés : 10 Mmes Frohlich et Léonardi
MM. Affolter, Beyeler, Dijamatovic, Glauser, Gyga, Richards,
Walpen et Wirth,

Absents : 2 MM. Mouvet et Kovgar
Présents : 47
Majorité absolue : 24

Tous les membres de la Municipalité sont présents.

2. Adoption de l'ordre du jour de la séance du 26 septembre 2018

Nous avons 11 points à l'ordre du jour.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?

M. le Président informe avoir été informé que le point 8, dépôt du préavis 05/18, est retiré à la demande de la Municipalité en accord avec les membres de la Commission immobilière.

Dès lors, le point 9 devient le point 10.

De plus, nous avons reçu le dépôt d'une motion et celle-ci sera traitée au point 9 et, de ce fait, les communications des délégués et les propositions individuelles restent les points 10 et 11.

M. Pache : pourquoi on retire le point 8 puisque la motion a été renvoyée à la Municipalité et je suis étonné que l'on retourne devant les initiants.

M. Brandt : les initiants restent maître de leur motion et la demande provient des initiants.

M. Clerc Laurent : je demande lecture du titre de cette motion

La modification de l'ordre du jour est acceptée par 37 voix et 9 abstentions.

L'ordre du jour est accepté par 43 voix et 3 abstentions.

La parole n'étant plus demandée, nous passons au point 3 de l'ordre du jour.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 27 juin 2018

PV no 05/18 du 27.06.18

M. le Président ouvre la discussion concernant ce PV :

Mme Merminod : dans mon intervention, à la page 3, dernière ligne, il faut supprimer la fin, à savoir soit utilisé pour le jardin d'enfants.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au vote.

Le PV no 05/2018 du 27.06.18 est accepté par 39 voix pour et 7 abstentions.

4. Communications du bureau et de la Municipalité

Pour le bureau :

M. le Président informe avoir reçu un courrier de la part de Monsieur Michael Graetzel, domicilié dans notre commune, et suite à sa demande, lecture est faite de la lettre même si cela ne concerne pas notre Conseil.

Le greffe municipal avec l'aide d'une archiviste se sont occupés aux contrôles des archives municipales. Dans une armoire, il a été remarqué qu'elle était occupée par les archives du Conseil communal. Cette conservatrice a constaté que lesdites archives n'étaient pas reliées et ceci depuis 1950, exceptés pour les années 1990 à 1993 et n'étaient pas conformes à l'article 5 sur le règlement du calendrier de conservation des archives communales vaudoises. Il est stipulé que les procès-verbaux du Conseil doivent être édités sur papier de longue conservation et reliés par année de législature et conservés ad vitam aeternam. Pour des raisons que nous ignorons, ce travail n'a jamais été fait. Dès lors, et comme nos archives ne sont pas aux normes cantonales, en accord avec le bureau du conseil, le greffe municipal a fait une demande d'offre auprès de l'atelier « Cité radiieuse » à Echichens, afin que ce travail de reliure puisse être fait. Le coût ne sera pas énorme, soit environ

CHF 1'100.-. Cette offre a été acceptée et les frais seront pris en charge par le compte 1010 du Conseil communal. Un gros travail de tri et de préparation sera mené par Mme Winkelmann et notre secrétaire. Merci par avance de l'effort fourni.

Deuxième information. Il a été constaté par le Greffe que beaucoup de tâches étaient faites par le personnel communal au profit du conseil communal. Des discussions ont été engagées avec la Municipalité, par l'intermédiaire de Monsieur Ray, avec les deux vice-présidents, notre secrétaire communal et moi-même. Nous devons établir clairement ce qui doit être fait par le greffe. Actuellement, nous constatons que la tâche la plus ardue et chronophage de temps est la mise sous plis et l'envoi de documents. Selon ce qui sera décidé entre le bureau et la Municipalité, il est possible que celle-ci dépose un préavis.

Dernière information. Il a été constaté que les tâches du président du conseil communal ne font pas l'objet d'un cahier des charges et qu'il peut y voir un flou dans ce qui peut ou ne pas être fait. De ce fait, en accord avec notre vice-président, Monsieur Dubuis, celui-ci va établir un listing des tâches faites par le Président ainsi que le temps consacré. Cela permettra aux successeurs de connaître parfaitement la mission du Président.

Evènements passés.

Parmi les évènements qui ont marqué la vie de notre commune, on mentionnera en particulier :

- La fête de l'Abbaye qui s'est déroulée les 7, 8 et 9 juillet sous un soleil radieux et qui a été une réussite. Nous pouvons relever et féliciter les deux membres de notre assemblée qui ont été sacrés Rois aux concours de tirs, soit MM. Laurent Clerc et Marcel Panzera. Bravo.
- Bien entendu, l'USL, sous la responsabilité de M. Rolf Gygax, a organisé le fête nationale du 1^{er} août où un nombre important de citoyens et de visiteurs étaient présents et dont le feu d'artifice a été le clou du spectacle de cette soirée.
- Le samedi 1^{er} septembre, sortie de notre Conseil où la surprise a été grande pour un certain nombre de conseillers en nous rendant au Palais Fédéral. Nous avons été accueillis par M. Olivier Français, Conseiller aux Etats, en compagnie de son assistante, Mme Yvonne Godel, lesquels durant deux heures nous ont fait visiter l'antre de notre parlement. Je relèverai que les propos de M. Français ont été passionnants. La journée s'est poursuivie par un succulent repas pris au Kornhauskeller et la journée s'est terminée par la traditionnelle raclette au carnotzet communal. Tant pis pour les absents.
- Vendredi 21 septembre, sous un soleil radieux, a eu lieu la croisière des bénéficiaires de l'AVS, avec une excellente participation de nos aînés. Le duo d'accordéonistes a mis de l'ambiance sur le pont dansant. Quant au repas, il a été fort apprécié de nos convives.
- Je terminerai par la manifestation Cap sur l'Ouest qui s'est déroulée le dimanche 23 septembre, même jour que les votations fédérales.
- Concernant les résultats, l'objet 1 concernant les voies cyclables et chemins pédestres a été accepté par 794 oui contre 153 non. L'objet 2, initiative pour les aliments équitables, a été acceptée par 507 oui contre 425 non. Quant au troisième objet, initiative pour la souveraineté alimentaire, il a été refusé par 489 non contre 438 oui. Le taux de participation de nos citoyens a été de 46 %. Etant absent, c'est le vice-président qui a su parfaitement gérer le bureau et je l'en remercie.

Evènements à venir

Le Bureau vous communique quelques dates à retenir.

- Prochaines séances du Conseil, les mercredis 7 novembre, 28 novembre et 19 décembre. En 2019, 20 février, 10 avril, 5 et 26 juin.
- Le 3 octobre à 20h00, dans cette salle, aura lieu une séance d'information sur les défibrillateurs.
- Le 4 octobre, repas de soutien du FC Saint-Sulpice au foyer des Pâquis.
- Le 6 octobre, portes ouvertes à PoOuest.
- Du 19 novembre au 2 décembre à l'Espace 52, exposition de photos de la société de développement.
- Et bien entendu, un certain nombre de concerts à l'Eglise romane.

Pour la Municipalité :

M. le Syndic : Afin de suivre l'évolution du personnel communal, nous avons dû réorganiser les bureaux de l'administration. Principal changement, le service des Finances, précédemment localisé au rez-de-chaussée du Centre 47, se trouve maintenant dans le bâtiment annexe du 14 avril sur l'Esplanade. Les autres services (Office de la population, Service technique ou Secrétariat municipal) n'ont pas changé de place.

Nous avons également profité de ces changements pour créer une salle de conférence qui sera en particulier dédiée aux séances de commission de votre Conseil. Cette salle se trouve au deuxième étage du Centre 60 et est accessible depuis la porte arrière du bâtiment. D'un point de vue pratique, la salle sera réservée par le Municipal en charge lors de séances de commission. Une clé sera mise à disposition du président de la commission vous permettant de profiter de la salle pour délibérer sans avoir à retenir le Municipal.

Nous vous offrons également la possibilité de réserver cette salle pour des séances de travail liées au Conseil communal. Pour cela, je vous invite à contacter la réception principale qui pourra vous renseigner sur les disponibilités et vous mettra à disposition une clé d'accès au besoin.

Autre sujet, je tiens à informer que la Municipalité a décidé de reprendre en main le toilettage du règlement du Conseil communal. Une version revue corrigée des derniers détails sera ainsi prochainement présentée à votre Conseil sous la forme d'un préavis, suivant ainsi les recommandations de la préfecture.

M. Brandt : concernant la requalification de la RC 1, 3^{ème} étape. Une mise à l'enquête a eu lieu il y a déjà quelques mois, suivie d'une mise à l'enquête complémentaire pour modifier l'axe de la route au niveau des garages en face de Champagny. La DGMR (Direction générale de la mobilité et des routes) est toujours en train de traiter les oppositions avec l'appui de la Municipalité et nous essayons de trouver des accords. La commission du Grand Conseil va siéger au début du mois de novembre concernant le financement du projet. Le Grand Conseil va siéger début 2020 et traiter du cas début 2019. Avec les communes partenaires, dont Ecublens, nous devons établir des préavis qui vous seront soumis vraisemblablement avant la fin de cette année.

Au sujet des travaux de réfection au Ch. du Bochet. Les travaux sont bientôt achevés sur la Rue du Centre, mais il y a encore quelques erreurs à corriger. La dernière étape importante est la place située devant le bâtiment Bochet 1 ; ensuite suivra, pendant les vacances d'automne, la pose d'un tapis définitif sur les trottoirs et quelques reprises sur le Ch. du Bochet. La pose du tapis définitif sur la chaussée aura lieu l'année prochaine car nous devons attendre une année.

Mme Merminod : La Municipalité va installer deux défibrillateurs, un à l'école et un dans le local du bancomat. Pour se familiariser avec l'utilisation de ces appareils, elle organise une soirée publique le mercredi 3 octobre à 20h dans cette salle. Vous y êtes toutes et tous cordialement invités.

Chavannes et St-Sulpice sont des établissements pilotes concernant la formation informatique. Madame Amarelle a décidé de développer l'informatique dans les écoles. Les enseignants de 1 à 4P vont être formés après les vacances d'automne pour pouvoir enseigner cette matière à leurs élèves. Cette formation sera assurée par l'EPFL. C'est une chance pour les élèves de notre commune de pouvoir participer à ce projet dès le début.

Notre établissement est aussi zone pilote pour arrêter l'usage des natels dans le périmètre scolaire durant les heures d'école. Ce n'est d'ailleurs pas une grande révolution et les élèves le vivent plutôt bien. Très peu de téléphones portables ont dû être confisqués. A St-Sulpice, les enfants qui fréquentent le réfectoire n'ont pas le droit d'utiliser leur natel durant la pause de midi depuis une année déjà.

Toujours concernant l'école, les élèves se détournent des formations professionnelles duales au profit de la poursuite d'un cursus académique les amenant trop souvent à un échec. Afin de faire connaître le monde professionnel aux élèves, une option de compétences métier a été mise en place. Des élèves vont construire l'aménagement d'une maison, en rencontrant régulièrement des apprentis ou des artisans de corps de métier concernés, à une fréquence d'une fois par mois. La fédération vaudoise des entrepreneurs soutient et accompagne ce projet. Elle sera l'intermédiaire entre les apprentis et les artisans. De plus, la fédération vaudoise des entrepreneurs a mis gratuitement à disposition une maisonnette de 6m sur 5 qui permettra de réaliser tous les travaux: plomberie, carrelage, sanitaire, chauffage, etc. Le but est de présenter le monde professionnel aux élèves et de les mettre à l'ouvrage.

L'UAPE est complète pour les repas de midi, elle accueille 60 élèves les lundis, mardis, jeudis et vendredis durant la pause de midi. Les après-midi sont aussi complets et nous avons environ une dizaine d'enfants sur une liste d'attente.

Le réfectoire permet en moyenne à 60 enfants de 5 à 8P de rester à l'école pour manger. Les élèves sont répartis en deux groupes: pendant que l'un mange, l'autre joue dehors si possible, en salle de gym ou dans une classe sous la responsabilité de plusieurs adultes.

C'est donc chaque jour plus d'un tiers des enfants qui a la possibilité de rester à l'école à midi. Ce sont aussi de nombreuses familles qui peuvent mieux organiser vie professionnelle et vie familiale.

M. Panzera : La Municipalité a validé la demande de Swisscom pour l'installation d'une antenne au Ch. du Bois (proche de l'ancienne boucle TL). Celle-ci arrosera la région Centre-Ouest de la commune soit : En Champagny, Rte de Vallaire et le Ch. de la Venoge (nouveau quartier en lisière de la Venoge).

Une mise à l'enquête devrait paraître ces prochaines semaines. Enfin, après 1 an et demi consécutif à l'autorisation donnée par la Municipalité de remonter de 1,5 m. l'antenne Swisscom sur le Centre 59 (Auberge), les travaux du sous-traitant de cet opérateur devraient commencer ces jours-ci. On devrait s'attendre à une nette amélioration des communications mobiles sur l'Ochettaz et la Rue du Centre Ouest. Les 3 opérateurs : Swisscom, Sunrise et Salt sont en cours de négociations finales pour déterminer l'emplacement définitif de l'antenne qui serait située au Ch. du Bochet 1. Une mise à l'enquête devrait suivre l'approbation finale de la Municipalité.

Concernant les interruptions des communications TV, internet et téléphonies fixes de Swisscom, des plaintes ont été portées à notre connaissance ces derniers jours, suite à ces interruptions de longue durée (3 à 5 jours dans certains cas). La Municipalité a écrit à l'opérateur, lui relayant le profond mécontentement de plusieurs de nos administrés. Cette situation n'est pas acceptable en rapport à la durée citée.

Mme Theumann : Les promenades vertes sont toujours d'actualité et les guides prêts à vous faire découvrir un autre visage de la commune, profitez-en.

La semaine passée, en parallèle avec 5 autres communes de l'Ouest Lausannois, St-Sulpice a lancé avec succès son vélo-cargo électrique, que vous pouvez voir dès cette semaine garé devant la maison de commune. Il a été essayé par de nombreuses personnes lors de Cap sur l'Ouest.

Pour l'utiliser, il suffit de vous enregistrer sur www.carvelo2go.ch et de passer à l'épicerie, chez Bruno, qui remet aux utilisateurs clé, batterie et coussin de chaise pour les enfants. N'hésitez pas à l'essayer, - la première location d'une valeur de 10.- est offerte - et à le réutiliser pour vos loisirs ou faire vos courses.

5. Préavis no 07/18 : « Demande de crédit de CHF 58'000.- pour le remplacement du tracteur et de l'épareuse du service des routes et de la voirie ».

Mme Berner a présidé la commission, en présence de M. Alain Clerc Syndic, qui représentait la Municipalité, accompagné de M. Alfred Schudel du service de la voirie. M. le Président passe la parole au rapporteur, M. Del Boca pour la lecture des conclusions du rapport. La Municipalité a un complément à apporter.

M. le Syndic : effectivement, suite à ce préavis nous avons discuté les conditions de garantie de ce véhicule. Après négociations avec les marchands, nous avons obtenu 2 ans de garantie et une remise plus conséquente, à savoir environ CHF 3000.- en dessous.

M. le Président ouvre la discussion concernant ce préavis.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et propose de passer au vote concernant ce préavis.

Le Conseil communal de Saint-Sulpice

- Vu le préavis municipal no 07/18 ;
- Vu le rapport de la commission de gestion et des finances chargée de son étude et ouï les conclusions ;
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

Décide par 42 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 58'000.- pour le remplacement d'un tracteur et d'une épareuse,
2. De financer cette dépense par la trésorerie ou par l'emprunt,
3. D'amortir cette dépense par le prélèvement sur le fonds de réserve « Véhicules/Machines/Mobilier » dont le total se monte à CHF 236'087.- au 31 décembre 2017.

6. Préavis 8/18 « CISTEP – modification de la Convention intercommunale de la STEP de Vidy ».

M. Olivier Chappuis a présidé la commission en présence de M. Marcel-André Panzera qui représentait la Municipalité, accompagné de M. Michel Odier, Président de la Cistep. M. le Président donne la parole à M. Quintas, rapporteur pour la lecture des conclusions du rapport.

La Municipalité a un complément à apporter.

M. Panzera : la Municipalité approuve ces amendements en péréquation avec le règlement arrivé quelques jours après le dépôt du préavis. Il s'agit d'une indexation des numéros qui n'a aucune influence sur le processus.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Spaccapietra : j'aimerais savoir si les interventions sont protocolées.

M. le Président : nous allons voter sur chaque amendement puis sur le préavis dans son ensemble.

M. Del Boca : ne serait-il pas possible de voter les 3 amendements ensemble.

M. le Président explique que non et ouvre la discussion concernant l'amendement no 1.

La discussion n'est pas demandée et M. le Président propose de passer au vote concernant cet amendement.

L'amendement no 1 est accepté par 45 voix pour et 1 voix contre.

M. le Président ouvre la discussion concernant l'amendement no 2.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au vote.

L'amendement no 2 est accepté par 45 voix pour et 1 abstention.

M. le Président ouvre la discussion concernant l'amendement no 3.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au vote.

L'amendement no 3 est accepté à l'unanimité.

Maintenant, M. le Président propose de passer au vote sur le préavis dans son ensemble tel qu'amendé.

Le Conseil communal de Saint-Sulpice

- Vu le préavis municipal no 08/18 ;
- Vu le rapport de la commission d'épuration chargée de son étude et ouï les conclusions ;
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

Décide par 45 voix pour, 1 voix contre et 0 abstentions

- D'accepter l'amendement no 1 tel que proposé par la commission.

Décide par 45 voix et 1 abstention

- D'accepter l'amendement no 2 tel que proposé par la commission.

Décide à l'unanimité

- D'accepter l'amendement no 3 tel que proposé par la commission.

Et décide à l'unanimité

- D'accepter le préavis 08/18 assorti des trois amendements tels que proposés par la commission d'épuration,

- De ratifier la convention intercommunale relative à l'exploitation de la station d'épuration et de traitement des boues de l'agglomération Lausannoise – STEP Vidy-présentée dans le présent préavis.

7. Préavis no 09/18 : « Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens-Secteur 9- Bois Villars, demande d'un crédit de CHF 381'000.-.

M. Olivier Chappuis a présidé la commission en présence de M. Marcel-André Panzera qui représentait la Municipalité. M. le Président donne la parole à M. Rodriguez, rapporteur pour la lecture des conclusions du rapport.

M. Rodriguez demande qu'à l'avenir, la commission puisse travailler avec des plans mis à jour car le nom des secteurs ne correspond pas.

La Municipalité a un complément à apporter.

M. Panzera : effectivement, les plans élaborés par l'entente intercommunale ne sont pas tout à fait juste. Nous avons eu la semaine passée une réunion avec l'entente intercommunale et procédé à la mise à jour demandée.

M. Rodriguez : pourrions-nous aussi avoir l'évolution des demandes de crédit de tous les secteurs ?

M. Panzera : pas de problèmes.

M. le Président ouvre la discussion concernant ce préavis.

M. Clerc Laurent : dans la décision que propose la commission, au point 3, la formulation concernant la dissolution du montant correspondant ne me semble pas clair. Devons-nous libérer le montant de CHF 2438- ou allons-nous dissoudre les CHF 11'526'104.47 ? Ceci n'est pas clair !

M. Chappuis : si nous nous référons à la page 6 du préavis, c'est suffisamment explicite. Chaque année notre commune contribue à ces travaux. Est-ce que cela nécessite de modifier le libellé ?

M. Clerc Laurent : s'agissant d'une décision du Conseil, il faudrait lever cette ambiguïté.

M. Chappuis : je reprends la page 6 du préavis ; cela a été repris tel quel dans le rapport de commission.

M. Clerc Laurent : est-ce que la commission peut nous garantir que le montant prélevé est de CHF 2'438.- ?

M. Chappuis : je ne peux accéder à votre demande.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et propose de passer au vote concernant ce préavis.

Le Conseil communal de Saint-Sulpice

- Vu le préavis municipal no 09/18 ;
- Vu le rapport de la commission d'épuration chargée de son étude et ouï les conclusions ;
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

Décide par 39 voix pour, 1 voix contre et 6 abstentions

- D'autoriser l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge à entreprendre des travaux de réhabilitation du collecteur Mèbre, sur le territoire de la commune d'Ecublens, sur le secteur 9 – « Bois-Villars »,

- D'allouer à la commission de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge, le crédit nécessaire, soit la somme de CHF 381'000.- net TTC, selon les modalités décrites ci-dessus,
- D'autoriser la Municipalité de Saint-Sulpice à contribuer par le montant de CHF 2'438.- la somme susmentionnée par la dissolution du montant correspondant au fond de réserve attribué «Epuration des eaux» qui se montent à CHF 11'526'104.47 au 31 décembre 2017.

8. Dépôt du préavis no 10/18 : « Règlement communal concernant la prévoyance professionnelle des membres de la Municipalité ».

La Municipalité n'a pas de complément à apporter.

M. le Président ouvre la discussion

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion. Une commission ad hoc sera nommée.

9. Dépôt d'une motion de la part de Mme Berner, MM. Affolter et Hirsch : « Priorisation par la Municipalité des éléments du plan des investissements ».

M. le Président : Avant de passer la parole aux motionnaires, je relève juste que j'ai reçu ce document dans ma boîte courriel cette nuit à 00h39. C'est ce matin que j'ai pu prendre connaissance de ce document. Vous devez admettre qu'il est difficile pour moi de réunir et de contacter l'ensemble du Bureau avant la séance de ce jour, afin de savoir si cette motion est recevable ou pas. Après analyse avec le bureau, et contact pris avec les juristes de de l'UCV, votre motion n'est pas recevable dans la forme, puisque votre motion porte sur une demande de documentation et non pas sur un projet de décision qui serait de la compétence du Conseil communal. Vous avez la possibilité de faire un postulat. Cependant, comme il est indiqué dans le Règlement du Conseil communal, celui-ci doit être rédigé et transmis au Président. Dès lors, si telle est votre intention, je vous propose de passer au point suivant, et de vous laisser le temps de formuler votre postulat. Nous pourrions revenir sur votre postulat en fin de séance. Cependant, je me dois de vous rappeler, et ce n'est pas anodin, que la Municipalité n'a pas l'obligation de répondre immédiatement à votre postulat. Elle dispose d'un délai courant pour une année.

M. Hirsch : Tout d'abord, je souhaite présenter mes excuses. La préparation de cette motion s'est faite dans l'urgence. Il y a selon nous une urgence d'agir en vue de la situation financière dégradante de la Commune. Nous devons nous doter de moyens adéquats pour gérer cette situation. Voilà pour le contexte, et je tiens à m'excuser auprès de toutes les personnes concernées pour cette action de dernière minute.

Au vu des propos de M. le Président concernant cette initiative, nous avons décidé de retirer cette motion aujourd'hui. Il semble que la forme de la motion ne soit pas la bonne forme administrative pour adresser ce besoin. Nous allons en tenir compte et procéder d'une autre manière. Néanmoins, on considère que la réflexion reste pertinente. Sans vouloir ouvrir un débat maintenant à ce sujet, j'aimerais rapidement expliquer pourquoi nous avons demandé dans notre motion une priorisation du plan des investissements. Comme vous le savez, la situation financière de notre Commune est aujourd'hui en train de prendre une tendance peu favorable. Elle risque de devenir de plus en plus difficile à gérer à l'avenir. En anticipation de ces difficultés, un certain nombre de Conseillers estiment qu'il faut se doter de meilleurs

moyens afin de pouvoir prendre les décisions difficiles qui concernent le budget, le point d'impôt et les comptes de notre Commune. C'est dans ce but que nous avons préparé cette motion concernant la priorisation par la Municipalité des éléments du plan des investissements.

Outre les grands postes non maîtrisables tels que la facture sociale et la péréquation, un élément majeur impactant ces éléments reste le plan des investissements de notre Commune. Le Conseil dispose aujourd'hui de ce plan sous forme d'une liste des investissements venant du programme de législature établi par le Législatif en début de législature. Pour chaque élément figure un montant indicatif et les années pour lesquelles ces dépenses sont prévues. Les initiants estiment que ce plan, sous sa forme actuelle, est une liste plutôt qu'un outil de gestion. Afin d'aider à ce que ce document puisse devenir un outil en faveur de la bonne gestion de la Commune, dans l'intérêt de tous les citoyens, nous avons souhaité prendre cette initiative et la déposer sous la forme d'une motion. Nous trouverons une autre façon pour adresser ce sujet ultérieurement. Ce sujet reste cependant pertinent.

M. le Président : Pour votre information, nous avons bien examiné le sujet cet après-midi avec M. le Vice-président Dubuis. Nous vous rendons attentifs à la formulation dans la rédaction des motions. Pour cette motion-ci, il s'agit d'un objet qui touche la Municipalité et qui ne concerne en rien le Conseil communal. On ne peut donc pas s'impliquer. En revanche, je pense que la COGEFI peut demander des documents, que vous pouvez avoir.

M. Pache : Selon ce que j'entends, je dois dire que je suis assez étonné. Nous avons trois membres de la COGEFI qui demandent des informations en utilisant le droit d'initiative. Or, s'il y a bien un organe qui a toutes les attributions et pouvoirs pour demander exactement ce que M. Hirsch veut demander, c'est bien la COGEFI. Je dois dire ceci, M. Hirsch, Mme Berner et M. Affolter qui n'est pas là : faites votre boulot de commissaires de gestion et des finances. Je pense que vous aurez toutes les réponses et que vous aurez tout loisir de les transmettre à l'ensemble de ce Conseil et relayer ainsi votre bonne parole de cette manière.

10. Communications des délégués aux conseils intercommunaux

AJESOL – Mme Kaeser-Moser : Pas de commentaire.

APREMADOL – Mme Michel : Rien de particulier, si ce n'est vous informer que les comptes s'équilibrent tranquillement au premier semestre.

ARASOL – Mme Burrus : L'ARASOL se réunit la semaine prochaine pour le budget. Je peux simplement vous dire que la participation de la Commune va augmenter légèrement. Une fois de plus, comme pour tout ce qui a trait à la péréquation, je constate que ces augmentations ne correspondent pas à des prestations supplémentaires pour la Commune, mais sont simplement dues à l'augmentation du nombre d'habitants dans la Commune, ce que je trouve dommage.

Conseil d'établissement de la Planta – Mme Willi : Pas de commentaire.

ORPC – M. Golaz : L'assemblée des délégués a lieu la semaine prochaine pour valider le budget 2019.

PoIOuest – M. le Président : Nous avons eu une séance la semaine passée. Le budget 2019 a été accepté à l'unanimité.

SDOL – M. Racine : Pas de commentaire.

M. le Président : J'aimerais encourager les Conseillers intercommunaux à appuyer vos Conseils respectifs pour qu'ils se dépêchent en ce qui concerne les budgets des Conseils intercommunaux, afin que les Communes puissent les recevoir et disposer d'un budget plus précis assez rapidement. Je vous remercie.

11. Propositions individuelles et divers

M. Clerc : Je fais suite à la communication de M. Panzera sur la téléphonie mobile dans laquelle vous évoquiez l'amélioration espérée de la couverture pour le côté ouest de la Commune. Quid de la région est, notamment des Pierrettes ?

M. Panzera : En principe, l'antenne au Bochet devra réorienter son rayonnement vers le côté est de la Commune. Ce sera un challenge, car il y aura les trois opérateurs. Le pylône risque donc d'être assez élevé. De plus, il reste encore deux ou trois possibilités sur lesquelles nous nous sommes en train d'investiguer afin d'améliorer la couverture sur le côté est.

M. Wessner : M. le Président nous a informé que le PALM avait demandé nos adresses électroniques pour nous envoyer quelque chose. Je ne crois pas que ce soit correct, dans le sens où une certaine question de protection des données se pose. C'est à eux d'envoyer les formulaires à la Commune et c'est la Commune qui devrait nous les envoyer. Ce n'est pas au Conseil de leur envoyer toutes nos adresses.

M. Matthey : J'ai une question à la Municipalité. Concernant les cabanons les Pierrettes, on m'a informé aujourd'hui d'un petit drame. L'ECA a mené une enquête au Petit Port et a déterminé qu'il y avait un gros problème de risque d'incendie. Les propriétaires des cabanons ont reçu une missive, adressée par la Commune, dans laquelle est annoncé qu'un délai au 15 décembre 2018 leur est accordé pour déposer un concept pour corriger ce problème, faute de quoi la Municipalité se verrait dans l'obligation d'activer l'article 93 de la LATC et d'ordonner l'évacuation. La lettre rappelle également qu'en l'état, la Municipalité n'autorise pas l'utilisation de ces cabanons en tant que logement, même pendant la durée de cette procédure de régularisation.

J'aimerais bien connaître l'historique de cette affaire de la part de la Municipalité. Et, surtout, pourquoi un délai si court ? Trois mois est-il vraiment un délai suffisant pour déposer le concept en question ?

M. Brandt : Nous essayons de prendre une grande précaution dans cette situation qui est problématique. La question de la viabilité de ces cabanons se pose depuis longtemps et n'a jamais traitée. La Municipalité a donc repris ce dossier dans son ensemble et a dû rendre une décision, peu importe qu'elle soit populaire ou impopulaire puisque nous devons remettre cette situation en ordre. Nous avons examiné les questions liées au PPA, à savoir si ce dernier autorisait l'habitation. Il n'est pas très clair sur le sujet, mais cela se pourrait. On s'est ensuite interrogés sur les questions de sécurité. Je vous affirme que tout ce qui a été fait n'a pas été fait à l'insu des propriétaires, mais avec eux. Lorsque nous sommes allés sur place, avec le représentant de l'ECA et le représentant des pompiers, les propriétaires étaient là. Il s'agissait de voir si les cabanons répondaient aux normes de sécurité. En termes d'accès pour les véhicules de pompiers, on nous a rassurés en nous disant que c'était en ordre. En termes de compartimentage contre le feu, ce n'est en revanche pas aux normes. En effet, si le feu prend dans un cabanon, il se répand dans les autres. Si les gens y dorment la nuit, les conséquences sont mortelles. L'ECA nous a informé que la situation était plus que préoccupante, et qu'elle devait être corrigée. Il est cependant possible de le faire sans devoir tout détruire.

Ce qui est maintenant fait, c'est de demander aux propriétaires des maisons un concept de

protection incendie. Ils doivent donc mandater un professionnel pour que celui-ci établisse un concept par rapport au compartimentage, qui doit comporter les mesures à prendre, telles que des parois plus épaisses, ou des portes coupe-feu par exemple. Le problème est également que, en tant qu'autorité, nous avons une responsabilité. Si nous savons que des gens habitent dans un endroit dangereux pour leur propre sécurité, nous devons agir. Sur la base des recommandations de l'ECA, nous avons écrit cette lettre en insistant sur la possibilité de régularisation, mais à la condition qu'un concept incendie soit élaboré. Le délai pour le faire est raisonnable. Une fois que le concept sera déposé, il faudra le mettre en application, c'est-à-dire effectuer les mesures constructives. Ces délais ont été réfléchis pour être suffisamment courts pour diminuer le risque, et suffisamment longs pour permettre aux propriétaires de régler la situation. Je crois que les personnes qui vivent là-bas ont compris qu'il s'agit réellement d'une question de sécurité, et non pas d'une question personnelle.

Mme Burrus : J'ai trois points différents. Premièrement, je voulais savoir où on en était avec le garage illégal vers la Poste. Deuxièmement, concernant la RC 1, je crois qu'il y a beaucoup de personnes qui, en dehors des travaux du Tir-Fédéral, estiment que cette route devient un enfer pendant presque toutes les heures de la journée. C'est très dissuasif pour l'attractivité de notre Commune, et j'aimerais que la Municipalité fasse le maximum pour trouver des solutions afin d'améliorer cette situation. Nous avons payé des sommes faramineuses pour des études ayant conduit à l'amélioration de la situation pour les vélos et les piétons. Mais pour le reste, cela devient vraiment infernal, et pourrait bien se dégrader encore davantage lors de l'arrivée de la RTS. Troisièmement, j'aimerais parler des Jordils. Vous avez vu dans les journaux que, dans les autres Communes, on commence à en avoir ras-le-bol de la densification, notamment à Echandens et Tolochenaz, où des référendums contre des projets ont abouti. J'aimerais dire que j'ai très peur d'un référendum pour le futur projet des Jordils, et souhaiterais savoir où on en est.

M. Brandt : En introduction, concernant la servitude de passage public, je vous annonce que le tribunal nous a donné raison pour cette servitude. Nous sommes actuellement en attente de la motivation du jugement. Quoiqu'il en soit, le tribunal a dit qu'il fallait évacuer cette cabane et que la servitude doit être faite.

Concernant l'ascenseur, c'est toujours en cours même si ça n'avance pas aussi vite que prévu, parce que les constructeurs jouent la montre. Nous irons jusqu'au bout des deux procédures possibles, à savoir pénale et administrative, qui sont actuellement en cours. La procédure est longue mais nous tiendrons bon.

Pour la RC1, je ne suis pas sûr d'avoir compris le sens de votre question. Les travaux de la troisième étape sont censés améliorer la situation. Actuellement, il est vrai que ce tronçon est difficile d'accès pour les piétons, malaisé pour les vélos et dangereux pour les voitures. En principe, la diminution de la vitesse et les aménagements prévus dans le projet devraient permettre de gagner en qualité. Ceci dit, cela reste une route cantonale, en milieu urbain. Enfin, je rappelle aussi que les bus 701 seront déplacés sur la route cantonale, ce qui va contribuer à soulager un peu le centre, même si cela pose d'autres problèmes d'inconfort et d'accessibilité pour les usagers.

Concernant les Jordils, le Service du développement territorial (SDT) a accepté la réduction des surfaces bâties moyennant l'aménagement d'une zone verte, autour des surfaces bâties. La zone verte resterait à la charge des propriétaires et pas de la collectivité. En revanche, elle doit rester inconstructible, avec des arbres et de la végétation. Le projet de règlement et le plan ont été revus en conséquence et renvoyés récemment au SDT pour approbation et accord de la mise à l'enquête. La mise à l'enquête aura donc lieu quand le SDT aura statué. Cela peut survenir dans 2 semaines ou dans 3 mois, nous ne savons pas. Nous envisageons d'organiser, en fonction de la position des promoteurs, une séance d'information au public, puisque le projet a malgré tout bien évolué par rapport à la dernière fois que la population a pu s'exprimer. Le but est d'accompagner la discussion et d'apporter un maximum d'informations par rapport aux préoccupations sur les routes et le trafic. Une fois que

l'enquête sera terminée, le Conseil traitera des éventuelles oppositions pour approuver ou refuser le plan de quartier.

M. Clerc : Je souhaite relever que la lutte contre les nuisances sonores, notamment estivales, ont porté leurs fruits et que l'on note une amélioration notable dans la diminution de ces nuisances. Je remercie la Municipalité et je l'encourage à poursuivre ces efforts.

M. Del Boca : J'aimerais demander à Mme Merminod qu'elle nous donne des nouvelles au sujet de l'invasion des fourmis Tapinoma.

Mme Merminod : La Municipalité a contacté le spécialiste de ces fourmis. Par la suite, le Canton a admis qu'il fallait inclure Saint-Sulpice dans la même étude que celle de Cully, quand bien même notre Commune est beaucoup moins touchée. Le Canton est désormais directement en contact avec la voirie. Nous sommes très satisfaits que notre Commune ait été admise dans les réflexions du Canton et de la Confédération.

Mme Parent : Je voudrais m'adresser à la Municipalité à propos du bus 701. Récemment, nous avons pris un soir peu après 20h le bus pour revenir de Morges et avons été étonnés de constater que le bus s'arrêtait à Denges et qu'il n'allait pas plus loin. Après discussion, on nous a expliqué que les bus partent normalement de Morges tous les quarts d'heure, mais il y en a un sur deux qui s'arrête à Denges et qui ne va pas jusqu'à Saint-Sulpice. D'après ce que l'on m'a dit, cela provient du fait que la Municipalité n'a pas pu trouver d'accord avec les MBC, pour des raisons financières. Nous avons donc un bus chaque demi-heure, et non tous les quarts d'heure. Je trouve que le Conseil devrait être informé de ce type de choix. Les transports publics pour moi sont très importants et je ne comprends pas cet état de fait. Sur un sujet similaire, je crois que de faire passer les bus 701 sur la route cantonale et non sur la route du village est une erreur pour les personnes âgées et les enfants. Si vous voulez moins de voitures dans le village, il faut promouvoir les bus dans le village. Un bus représente un certain nombre de voitures. Cela permettrait de diminuer la pollution et les émissions de CO₂. Je demande donc que le Conseil communal soit mis au courant de ces choix et puisse donner son avis.

M. le Syndic : Je suis le premier surpris par votre intervention. Nous n'avons jamais été approchés par les MBC au sujet d'une décision telle que vous la présentez. C'est peut-être le chauffeur qui vous a donné ces renseignements, mais ce n'est en tout cas pas officiel. Lors des discussions que nous avons régulièrement avec les responsables, jamais cette question ne nous a été posée. Je me renseignerai et vous tiendrai au courant.

Mme Willi : Je souhaite quelques éclaircissements quant aux nouveaux horaires de l'administration.

M. le Syndic : L'Office communal de la population nous a demandé de pouvoir fermer les lundis et vendredis après-midi afin de traiter les nombreux dossiers liés à la rentrée des étudiants. Cependant, il sera ouvert le lundi jusqu'à 18h00 pour compenser la fermeture du vendredi après-midi. La réception générale, quant à elle, reste ouverte tous les jours.

M. Fankhauser : Concernant le Chemin des Pâquis, on ne peut plus monter le chemin depuis l'école. Je vois cependant régulièrement des voitures qui montent. Face à la salle de gymnastique, il y a un panneau qui annonce la fin de la zone 30. Je ne comprends pas vraiment, vu que l'on n'a pas le droit de monter.

M. Panzera : Je vais regarder cela demain matin avec la Police, car cela me paraît effectivement contradictoire. Quant aux gens qui continuent de monter, nous allons resserrer

les boulons et contrôler cela, car ce comportement crée un danger.

M. Golaz : Je pense que l'explication est que les habitants de l'immeuble à proximité ont un parking souterrain. Sauf erreur de ma part, les usagers du parking ont le droit de monter la route. Je pense donc que ce panneau de limitation de vitesse est pour eux.

Mme Grzelak-Guidon : Concernant le parc du Russel, il y a un bruit infernal du côté du basket, notamment à cause de groupes de jeunes. Vu que tous les parcs sont interdits à partir de 22h, je voulais savoir si celui du Russel était géré et contrôlé, car la Police ne passe jamais à l'intérieur.

M. Panzera : Le parc du Russel ne fait partie des parcs limités en termes de fréquentation, au contraire de celui du Pélican par exemple. Il y a en revanche de temps en temps la police secours qui passe en vélo. Il s'agit en effet d'une préoccupation. Je rappelle enfin que si vous observez ce type de situations, il faut appeler le 117. Cela me permet d'en être informé.

M. Plass : A-t-on des nouvelles par rapport à la question récurrente de la Poste ?

M. le Président : Aucune nouvelle concernant la Poste.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la séance à 21h59.

Conseil communal
OFFICIEL
ST-SULPICE (Naud)


M. René Piller
Président


M. Thomas Deboffe
Secrétaire ad interim